

Le supporter

dans tous ses états

Conduite Organisation détente Ensemble

Le
c.o.d.e.
du supporter

Edition TOP 14 – PRO D2

J26 TOP 14 & J30 PRO D2 • 6 et 7 mai 2017



Les Experts du c.o.d.e. du supporter

Edition TOP 14 - PRO D2



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Définir les grands objectifs de la politique nationale du sport (et notamment en matière de définition d'un supportérisme responsable), en fixer le cadre juridique (telle que la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme), et veiller au respect de l'intérêt général, telles sont les actions du ministère. sports.gouv.fr

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

La Ligue Nationale de Rugby est l'instance d'organisation, de contrôle, de développement, de gestion, de promotion du rugby professionnel, d'aide et de conseil aux clubs. Dans ce cadre, elle organise, gère et régleme les compétitions nationales professionnelles, tant sur le plan sportif que sur le plan financier (championnats de France RUGBY TOP 14 et PRO D2), assure la promotion et le développement du secteur professionnel des clubs de rugby français, et le représente dans la gestion des coupes d'Europe. La LNR négocie et commercialise les droits de télévision et de partenariat du championnat de France de rugby TOP 14 et PRO D2, et assure la défense des intérêts matériels et moraux du rugby professionnel. lnr.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SUPPORTERS DE RUGBY

Au Rugby on aime cultiver notre différence, alors chez nous les clubs de supporters sont des lieux de rencontre entre les anciens et les nouveaux publics, ceux qui ont joués et ceux qui découvrent notre sport. Dans ces clubs, nous accueillons avec plaisir les supporters des autres clubs pour des avant-matches et des troisièmes mi-temps mémorables. Mais notre rôle à nous clubs de supporters c'est aussi d'expliquer, d'éduquer, de transmettre les valeurs de Respect, Solidarité, Fair-Play et Convivialité. La devise de la FFSR en est d'ailleurs le reflet, "Le rugby est une fête" et il doit le rester.

TOP 14



Au sommet de la pyramide du rugby hexagonal, le TOP 14 est avec le XV de France la vitrine du rugby français ! Regroupant les 14 meilleurs clubs du pays, nos représentants au niveau continental lors des Coupes d'Europe, il est l'un des meilleurs championnats de la planète et nous offre chaque saison des phases finales palpitantes, le Graal de tout rugbyman en ligne de mire : le mythique Bouclier de Brennus !

PRO D2



Si la PRO D2 constitue sportivement la deuxième division nationale et professionnelle, elle est bien plus que ça. Constellé par bon nombre de clubs historiques du rugby français, de joueurs expérimentés et de jeunes talents prometteurs, ce championnat n'a jamais cessé de se développer et de voir son niveau progresser. Il offre aujourd'hui une compétition homogène et très relevée, véritable antichambre de l'élite du rugby français.

Le c.o.d.e. du supporter est également un dispositif en partenariat avec :



Que serait le rugby sans supporters ?

Toujours un sport de combat mettant 30 gaillards aux prises pour le gain d'un ballon ovale... mais il serait aussi amputé de l'une de ses essences vitales.

On parle souvent des valeurs de ce sport, la convivialité, le partage, la solidarité, le respect... Des valeurs essentielles à la pratique du sport, que ce soit le maillot sur le dos et les crampons aux pieds, mais aussi de l'autre côté de la main courante, dans les tribunes, dans toutes les villes et villages où se pratique le rugby.

Comme il faut des joueurs, des entraîneurs, des dirigeants, des arbitres, il faut des supporters !

Que ce soit en TOP 14 ou en PRO D2, nous avons la chance de vibrer à l'unisson dans les 30 enceintes professionnelles, grâce à des publics chaleureux, bouillants, passionnés.

Merci à eux, merci à vous, et surtout, continuez à vibrer pour votre club, pour votre sport, pour la grande famille du rugby !



www.collectionlecode.fr/supporter

 **Le CODE du supporter**

c.	conduite	p. 4
o.	organisation	p. 8
d.	détente	p. 12
e.	ensemble	p. 16

Cahier Spécial "Rencontre avec..." p. 20

Le Digid.c.o.d.e. p. 22

Les 30 clubs professionnels p. 23

Les 10 JE p. 24



12, rue Edmond Besse - 33000 Bordeaux
Contact : Alexandre Viel - 05 57 81 70 77
aviel@covision-groupe.fr

Directeur de la publication : Frédéric Pinaud
Pilotage & rédaction : David Brinquin (Dir. des sports Ministère chargé des sports), Alexandre Viel.
Photos et textes : Ligue Nationale de Rugby, Ministère chargé des sports, Atelier Laïcité, Fédération Française des Supporters de Rugby, Wikipédia, Shutterstock, x.
Conception graphique : Pierre Brillot
Communication digitale : Thibault Tresseiries
Impression : Covision
Diffusion : nationale
Dépôt légal : à parution

La reproduction, même partielle, des articles et illustrations publiés sans autorisation de l'éditeur constitue une contrefaçon. Le c.o.d.e. n'est pas responsable des articles et photos qui lui sont communiqués. Ces éléments sont publiés sous la responsabilité des partenaires et annonceurs.



Retrouvez-nous sur : collectionlecode.fr



Être Supporter

Aujourd'hui être supporter c'est avant tout un état d'esprit : il est présent en chacun de nous, parfois sans même le savoir, quoi que nous fassions, où que nous soyons !

Être supporter, c'est adopter un langage et une attitude communs qui n'ont pas de frontières, universels, et accessibles à tous.

Être supporter, c'est soutenir et participer à un sport collectif et/ou individuel.

Être supporter, c'est le vivre avec des amis, en famille, à l'école, à la maison, au sein de votre bar fétiche, au bord d'un terrain, et même devant sa télévision ou son téléphone !

Être supporter, c'est (une) affaire de passion : celle de vibrer directement ou indirectement, seul, à deux, à dix, avec des milliers ou des millions d'autres personnes...

Être supporter, c'est soutenir son équipe ou son sportif dans les moments difficiles.

Être supporter, c'est respecter tous les acteurs du champ sportif : adversaires, arbitres, supporters de l'équipe adverse, dirigeants, entraîneurs, éducateurs, officiels (tables de marques, chronomètres, etc.).

Être supporter, c'est refuser toute violence et toute discrimination.

Être supporter, c'est respecter les règles de sécurité des lieux et l'accès aux enceintes sportives.

Être supporter, n'est-il pas au final une affaire de relation, voire même de lien filial, entre une équipe/un sportif et soi-même ? Chacun a donc besoin de l'autre pour avancer et réaliser ce projet commun qui consiste à procurer des sensations et des émotions que le sport sait si bien apporter...

Alors, admettons-le, nous sommes tous supporters !

Être supporter, c'est aussi s'exprimer au sein d'un club de supporters (association loi 1901). Vous participerez ainsi directement à sa vie, profiterez de déplacements organisés, serez prioritaire pour le match du siècle, et plein d'autres avantages. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Fédération concernée.



Le club de supporters : lieu de partage, de convivialité et de solidarité ...

Quel que soit l'âge, le sexe, la profession ou l'origine, tout le monde peut adhérer à un club de supporters ! Acteur de l'intégration sociale, il contribue à forger l'esprit citoyen et au vivre ensemble ...

Voici quelques illustrations d'actions citoyennes menées par des clubs de supporters ...

- 📌 Collectes de fonds pour des opérations caritatives.
- 📌 Organisation d'un verre de l'amitié ou d'un repas avec les différentes associations de supporters du même club ou du club adverse.
- 📌 Activités éducatives afin d'alerter sur certaines dérives possibles des supporters.
- 📌 Actions éducatives pour sensibiliser à des questions de santé publique : lutte contre les dangers de l'alcool ou l'hygiène alimentaire (lutte contre l'obésité).
- 📌 Campagnes d'information et de sensibilisation, à l'occasion de déplacements, par rapport à des maladies comme le cancer ou le sida.
- 📌 Pour les jeunes, une expérience de vie associative...
Les associations de supporters, ce sont aussi des espaces d'apprentissage de la vie associative et militante auprès des jeunes. On leur demande de s'investir et de participer à la vie du groupe, ou encore de mettre en place des animations.

C'est tout simplement la vie d'une association !

Rencontrons-les sur



Fédération Française
des Supporters de Rugby

et en pages 16 - 17



Réglementation

Tous responsables, une question de bon sens...

Être supporter, c'est déjà avoir la certitude d'être un acteur du sport reconnu. Une certitude qui vient d'être juridiquement officialisée par la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016 relative au renforcement du dialogue avec les supporters et au renforcement de la lutte contre le hooliganisme. Une reconnaissance qui oblige à prendre conscience, peut-être plus encore, de la nécessaire promotion d'un comportement responsable...

Déjà, parce qu'il existe un nombre important d'acteurs chargés de prévenir, voire de sanctionner des comportements déviants : il s'agit des autorités administratives et des autorités sportives (dont les clubs sportifs).

Ensuite, parce que la France dispose d'un arsenal administratif et judiciaire destinés à empêcher, restreindre, voire sanctionner d'éventuels débordements. Un arsenal qui vient d'être renforcé avec la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016.

Bien connaître le Code du sport

Le cadre juridique français est, depuis les années 90, particulièrement strict lorsqu'une infraction pénale est commise par les supporters au sein de l'enceinte sportive. D'ailleurs, c'est le Code du sport qui définit certaines infractions pénales spécifiques. Il incrimine certains comportements "à risques" susceptibles d'occasionner ou d'entraîner des troubles graves à l'ordre public lorsqu'ils sont commis dans une enceinte sportive, lors du déroulement ou de la retransmission en public d'une manifestation sportive. Ces comportements peuvent être sanctionnés par des amendes et des peines de prison.

7 500 € d'amende... pour l'accès à une manifestation sportive en état d'ivresse.

7 500 € d'amende et 1 an d'emprisonnement... pour l'introduction de boissons alcooliques par force ou par fraude dans une enceinte sportive.

15 000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement... pour l'incitation à la haine des spectateurs, l'incitation à la violence à l'encontre d'un arbitre ou un juge sportif, l'introduction, le port ou l'exhibition dans une enceinte sportive d'insignes, signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe.

15 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement... pour l'introduction, la détention ou l'usage de fusées ou artifices de toute nature, le fait de jeter un projectile (ou d'utiliser les installations mobilières ou immobilières comme projectile) présentant un danger pour la sécurité des personnes.

*L'arbitre,
agent de service public !*

*Par la loi n°2006-1294 du
23 octobre 2006 portant
diverses dispositions relatives
aux arbitres, les arbitres et
juges sont considérés comme
chargés d'une mission de
service public...*

*Ils exercent ainsi leur
mission arbitrale en toute
indépendance et impartialité.*



Le Code du sport
sur : legisfrance.fr

et cadre juridique

Privé de stade ?

À l'encontre des personnes reconnues coupables de ces infractions au Code du sport, outre les peines d'emprisonnement et d'amende, la peine d'interdiction de stade peut être prononcée. Cette peine permet d'écarter des enceintes sportives les supporters dont le comportement trouble le déroulement des matchs. La durée de l'interdiction ne peut excéder 5 ans.

Cette peine est également applicable aux infractions de violences volontaires, de destructions ou dégradations et de rébellion prévues par le Code pénal, lorsque ces infractions ont été commises dans une enceinte où se déroule une manifestation sportive ou, à l'extérieur de l'enceinte, en relation directe avec une manifestation sportive.

La violation de l'interdiction judiciaire de stade constitue une infraction, punie de **2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende**.

Haro sur la vente à la sauvette !

La revente sans autorisation de billets à proximité des sites officiels est un délit puni de **6 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende**, et de la peine complémentaire de confiscation ou de destruction de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Ces faits sont passibles de **1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende** lorsqu'ils sont accompagnés de voies de fait ou de menaces, ou lorsqu'ils sont commis en réunion.

Une nouvelle page s'ouvre aujourd'hui en France ! Depuis la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016, les supporters sont désormais des partenaires sociaux à part entière du champ sportif, des acteurs du sport reconnus, soumis à des droits et devoirs.



+INFO sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique.pdf

Organisation



Une petite histoire du supporter ...

A la fin du XIX^e siècle, le sport est conçu comme une pratique censée entretenir la santé physique et morale de ses pratiquants. Le public n'est alors pas le bienvenu ! Les membres des classes sociales aisées, promoteurs des sports modernes, perçoivent généralement les spectateurs comme incompetents. Malgré ces réticences élitistes, les disciplines sportives deviennent rapidement des spectacles populaires et les clubs cherchent de plus en plus à attirer du public...

De l'entre-deux-guerres à la décennie 1970, les spectateurs ne se contentent pas d'apprécier le jeu. La plupart sont partisans de l'équipe locale, même s'ils expriment leurs préférences de manière mesurée. Il faut dire qu'ils ne sont confrontés à aucune concurrence, l'équipe visiteuse n'étant pas suivie par ses fans. Habillés en dimanche, venus en famille ou entre amis, ils se manifestent en fonction des péripéties de la rencontre. Les chants collectifs et les drapeaux sont rares, les insignes aux couleurs des clubs discrets.

Dans les années 70, le sport bénéficie d'une diffusion télévisée croissante, il se professionnalise et les performances des équipes françaises s'améliorent. La physionomie du supporter commence alors à se transformer : tenues, écharpes, drapeaux et banderoles aux couleurs des clubs se répandent ; des chants sont repris en chœur. Après s'être d'abord construit à une échelle territoriale locale, le village ou la ville étant support d'identité communautaire partagée, le supporterisme "à distance" se développe aussi dans ces mêmes années 70 avec l'apparition de la télévision de masse et plus récemment d'Internet et des réseaux sociaux numériques.

Un supporter peut aujourd'hui se mobiliser pour un athlète ou une équipe qui ne représente pas son territoire d'appartenance. Cette adhésion à une équipe parfois lointaine est devenue même aujourd'hui une mesure de l'attractivité des clubs.

Illusion d'optique ?

Il semble que l'engagement des supporters pour un athlète ou une équipe peut d'ailleurs avoir un effet sur les compétitions.

"À domicile", tout se passe comme si les supporters renforçaient la puissance de leur équipe... !



Les Français aiment le sport !

47 millions

de Français pratiquent régulièrement un sport

65%

de la population (+18 ans) pratique une activité physique au moins une fois par semaine

16 millions

de licences sportives fédérales

880 milliards

de dépenses annuelles publiques (en euros) en faveur du sport

1,42 milliard

de dépenses annuelles (en euros) des ménages, en vêtements de sport

2016

année record pour le nombre de championnats du Monde/Europe organisés en France : 11

230000

emplois dans les activités du sport

329000

équipements sportifs recensés

718

milliards d'euros en droits télé

7000

athlètes de haut niveau

15000

heures de diffusion des programmes sportifs sur l'ensemble des grilles télé

162

centres pour la formation des sportifs professionnels

Finale 2016 TOP 14 :

99 124

spectateurs à Barcelone, soit le record d'affluence mondiale pour un match de club de rugby.

Plus de

150 000

abonnés sur l'ensemble des clubs de TOP 14 et PRO D2 sur la saison 2016/2017.

Stade Rochelais : taux de remplissage de

100%

sur la saison 2016/2017 avec 15 000 spectateurs par match.

Union Bordeaux-Bègles :

24 778

spectateurs de moyenne en 2015/2016, soit le premier public rugby d'Europe.

Les acteurs du sport : comprendre

Le Ministère chargé des Sports, garant de notre sport !

Définir les grands objectifs de la politique nationale du sport (et notamment en matière de définition d'un sportérisme responsable), en fixer le cadre juridique (telle que la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016), et veiller au respect de l'intérêt général, telles sont les actions du Ministère.

La politique sportive nationale se structure plus globalement autour de quatre domaines d'action :

- 🏆 Le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive.
- 🏆 L'organisation du sport de haut niveau et son rayonnement européen et mondial.
- 🏆 La défense de l'éthique sportive et la promotion des valeurs du sport vers et avec l'ensemble des acteurs du sport.
- 🏆 La promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif.

Sans oublier la dimension éducative et sociale de la pratique sportive, ou encore :

- le sport comme facteur de santé et de bien-être,
- l'unité entre les diverses formes d'activités sportives,
- la solidarité entre sport professionnel et sport amateur.

Les ligues sportives, en route pour la compétition !

Les ligues sportives sont des regroupements de plusieurs associations, ou clubs de sport amateurs ou professionnels, qui s'affrontent au sein d'une compétition commune.

Certaines peuvent être régionales, comme les ligues de football qui organisent les championnats amateurs et dépendent de leur fédération. D'autres, les ligues professionnelles, sont chargées d'organiser spécifiquement les compétitions de clubs professionnels.

qui fait quoi en 2 pages !

FINALE
BARCELONE
2016

Les fédérations sportives, organisatrices des pratiques !

Régies par la loi de 1901, il s'agit de regroupements d'associations sportives, dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs dans le but de promouvoir et d'organiser la pratique sportive, à travers notamment les compétitions.

Il existe plusieurs types de fédérations :

- 🔑 Les fédérations unisports organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la Fédération Française de Handball). Elles sont qualifiées "d'olympiques" si leur(s) discipline(s) figure(nt) au programme des Jeux Olympiques (basket-ball par exemple). Sinon, elles sont considérées comme non olympiques (cas de la danse).
- 🔑 Les fédérations scolaires et universitaires, comme l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), et les fédérations pour les personnes en situation de handicap, permettent à des publics spécifiques de pratiquer différents sports.
- 🔑 Les fédérations "affinitaires" visent en priorité une pratique omnisports, multi-activités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique - UFOLEP).

Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi reconnaît alors leur participation à une mission de service public. Elles sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines.

Les clubs amateurs ou professionnels : éducation, pratique, spectacle et lien social !

Les clubs sportifs sont des infrastructures encadrant les sportifs. Ils sont composés d'un encadrement sportif tels que des entraîneurs, des médecins, kinésithérapeutes, préparateurs physiques, psychologues du sport, d'un encadrement administratif en plus des sportifs eux-mêmes. Les clubs promeuvent un sport en particulier (rugby...), une famille de sports (athlétisme, cyclisme...) ou encore une diversité de sports (club omnisports). Lieu de vie et de pratique, le club est la porte d'entrée pour accéder à la compétition, quel que soit son niveau, ses qualités et ses motivations, ou simplement à une pratique sportive conviviale et partagée.

Un officier de liaison pour les supporters !

Afin d'assurer une passerelle légitime, permanente, efficace et constructive avec leurs supporters, les associations sportives ou les sociétés devront désigner une ou plusieurs personnes chargée(s) des relations entre leurs instances dirigeantes et les associations de supporters. C'est un autre aspect de la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016.



Paroles de supporters

A Biarritz. **Patrick, Président d'un club de supporters**

En mars 2017, le XVI^{ème} du BO se déplaçait pour le match USC / BOPB. Départ d'Aguiléra en début d'après-midi, pour une rencontre le jeudi soir à 20h45. Nous arrivons toujours très en avance, afin de visiter et aussi de rencontrer les supporters du club hôte. Cette journée là, c'était les "Patriotes" de Carcassonne. Après l'apéritif, nous sommes passés à table tous ensemble pour la dégustation du cassoulet traditionnel ; entre-temps, des amis Ariègeois adhérents au XVI^{ème} nous ont rejoints. Le repas s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance, avec échange de cadeaux entre les présidents. A l'issue du repas, nous sommes tous partis en tribune pour assister au match. Le BO a perdu, dommage, mais nous avons fait de belles rencontres comme nous en avons faites précédemment avec des supporters de Vannes, Agen, Béziers, etc. Nous avons pris la route du retour, en refaisant le match pendant le trajet. Arrivée à Biarritz à 4 heures du matin, fatigués mais heureux d'avoir supporté notre équipe... A 7h30, certains d'entre nous étaient déjà au travail. C'est aussi cela la vie de supporter !

A Narbonne. **Antoinette, membre d'un club de supporters**

Un club de supporters, c'est l'amour pour un club sportif au travers d'un groupe d'individus, où les barrières sociales, culturelles et ethniques tombent pour tendre vers la convivialité, le respect, le bien être et l'esprit festif.

A Toulon.

Laetitia, membre d'un club de supporters

Il y a deux façons d'envisager ce qu'un club de supporters représente aux yeux de ses adhérents. La plus évidente est sociale. Il s'agit en effet de créer du lien entre des gens venant de milieux différents, mais partageant une passion commune pour un club en particulier, et pour le rugby en général. L'entraide, la solidarité, la coopération entre les membres d'un club de supporters, mais également entre associations (car au fil des matchs, des amitiés se créent entre supporters adverses), sont des valeurs cruciales au bon fonctionnement de l'édifice que est notre sport. Elles sont aussi l'effet miroir du fonctionnement attendu d'une équipe de rugby sur le terrain. La deuxième façon d'envisager un club de supporters est pratique. On dit que l'union fait la force, eh bien c'est prouvé au niveau d'un club de supporters : organisation des déplacements (nombre de supporters ne se déplaceraient pas eux-mêmes par manque d'assurance ou peur d'être esseulés une fois sur place), commande de tickets de match, mise en place des animations, créativité dans le design de produits dérivés... Cette force collective permet à la fois économies pour les adhérents et soutien majeur pour l'équipe concernée. Un club de supporters, par l'interface qu'il représente entre son club de rugby et les fidèles, est un acteur majeur de cohésion sociale et sportive.



A Paris.

Carole, membre d'un club de supporters

D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours été passionnée par le rugby en tant que spectatrice. Les premières fois où je suis allée voir des matchs c'était sous l'ère de Max Guazzini au Stade de France pour supporter le Stade Français. À ce moment là, j'allais au stade toute seule. De loin, j'avais remarqué ce virage tout de rose vêtu... et je m'étais promis qu'un jour, moi aussi, je serais de la partie ! Puis, les aléas de la vie ont fait que je n'allais plus voir de matchs.

Un jour, lors d'un contrôle chez mon chirurgien, je me suis rendue compte que ce dernier était comme moi supporter du Stade Français... De là, ma passion pour le rugby est revenue en un éclair... voire même en trois ! Je lui ai également posé des questions sur les clubs de supporters. Et après avoir fait des recherches sur Internet, mon choix était fait : j'allais demander une adhésion au Virage Des Dieux (VDD), ce fameux virage rose qui me faisait rêver à l'époque ! À ce jour, je finis ma deuxième saison au VDD et cela n'est pas prêt de s'arrêter. Entrer au Virage Des Dieux, c'est comme avoir trouvé une seconde famille et une véritable renaissance pour moi !



APÉRO-RUGBY



450 QUESTIONS CORSÉES
POUR UNE 3^e MI-TEMPS ENTRE AMIS

LAROUSSE

LE JEU OFFICIEL DU TOP 14



La boîte de jeu
du quiz
Apéro-Rugby TOP 14
est disponible
sur le site
www.editions-larousse.fr

Quiz Rugby

Pour rester dans la convivialité et le partage, des valeurs fortes de notre sport, jouez à Apéro-Rugby ! 450 questions réparties en quatre thématiques, "Joueurs", "Matches", "Clubs" et "Anecdotes" pour une 3^{ème} mi-temps réussie entre amis.

1/ Quel était le surnom de Jean-Pierre Rives, ancien joueur du Stade Toulousain et du Racing Club de France ?

a/ Casque d'or b/ Capitaine courage c/ L'éléphant

2/ Si les finales du Championnat de France se sont le plus souvent déroulées à Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon ou Saint-Denis, où a eu lieu la finale de 1925 ?

a/ Narbonne b/ Toulon c/ Marseille





3/ *Un seul de ces clubs a remporté le Championnat de France de première division. Lequel ?*

a/ CS Bourgoin-Jallieu b/ CS Vienne c/ US Colomiers rugby

4/ *En quelle année le nombre de points que représente un essai passe-t-il de 3 à 4 points ?*

a/ 1948 b/ 1968 c/ 1973

5/ *Quel club a remporté la Coupe d'Europe en 1997, mais n'a jamais été Champion de France de première division ?*

a/ CA Brive-Corrèze Limousin
b/ Colomiers Rugby
c/ Montpellier HR

6/ *Qui est le seizième homme d'une équipe ?*

a/ Le premier remplaçant
b/ L'ensemble des supporters de cette équipe
c/ Le président du club

7/ *Avec un total de 3102 points, il détient le record du nombre de points marqués en treize saisons de Championnat de France de première division. Qui est-ce ?*

a/ Romain Teulet b/ Thierry Lacroix c/ Diego Dominguez

8/ *En 1921, quelle équipe est championne de France sans avoir perdu un seul match tout au long de la saison ?*

c/ RC Narbonne
b/ USA Perpignan
c/ Stade Lavalanétien



Gloire à toi, nouveau supporter !

On dira d'entrée que ce mot ne s'adresse pas à toi, déjà vrai supporter de longue date. Pas à toi, l'aficionado qui traverse la France pour suivre tes couleurs, en famille, en couple, en bandes, ni à toi qui vibre pour ton club de naissance, en TOP 14 ou le dimanche à 15 heures, dans les bastions du rugby amateur, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, ni à toi qui vend bénévolement les tickets de la bourriche pour faire rentrer des sous dans les caisses de ton club de cœur. Encore moins à toi, l'ancien, qui après une grande carrière, revient donner le coup de main dans ton club d'origine et surtout pas à toi qui, depuis des lustres, casse ta tirelire pour suivre le maillot frappé du coq jusqu'au bout du monde. Non, toi tu connais le rugby, ses valeurs et tout ce qu'il t'a apporté dans ta vie.

Non, ce mot s'adresse à tous ceux qui débarquent aujourd'hui. Le virus "rugby" se propage, le seul virus qui ne fait de mal à personne ; mieux, le seul qui ne fait que du bien et dont il ne faut surtout pas se soigner. Alors à celui là, ce nouveau supporter, on dira que tu ne le sais pas encore mais tu es un privilégié, tu appartiens à une famille formidable dont les valeurs dans les tribunes collent à celles sur le terrain. Solidarité, humilité, convivialité, partage et respect. Et si tu n'en es pas sûr, ouvre le dictionnaire des synonymes au mot "supporter". Tu y trouveras soutenir, porter, endurer, pâtir, subir, éprouver, souffrir, résister, admettre, s'occuper de, encourager, conforter, accepter, et que l'un de ses antonymes est "exclure". Si tu as compris tout cela, on te souhaite la bienvenue, car on t'aime déjà. Et n'oublie jamais que tu as le droit de déborder, mais seulement dans un certain cadre. En rugby, on appelle ça le cadrage-débordement...

Philippe "Laguille" Guillard





Supporters, associez-vous !

Beaucoup de supporters assidus se regroupent en associations régies par la loi 1901, dont le rôle est multiple. Il est d'abord un lien officiel avec le club sportif pour représenter la voix du public (des fidèles). A la demande du Ministère des sports et de la LNR, un référent est maintenant désigné par chaque club de rugby professionnel pour jouer un rôle d'interface avec les clubs de supporters affiliés.

Dans ce cadre, la FFSR a obtenu la reconnaissance d'utilité publique par le Ministère des finances, et l'agrément par le ministère des sports. De fait, les clubs de supporters affiliés à la FFSR peuvent profiter de divers avantages. Lesquels me direz-vous ?

La FFSR aide à la création d'un club de supporters, apporte des conseils juridiques et facilite les contacts entre associations. Il fait en outre bénéficier ses adhérents d'avantages matériels ou services comme l'accès à la billetterie pour les matchs de l'équipe de France et les phases finales du TOP 14, en accord avec la FFR et la LNR. De plus chaque saison, la FFSR organise les journées du supporterisme au Centre National du Rugby de Marcoussis où sont dispensés des ateliers de formations.

En échange, les clubs adhérant à la FFSR s'engagent à respecter la charte de convivialité et de respect. Grâce à notre union autour du rugby nous contribuons à faire perdurer l'esprit et les valeurs qui nous rassemblent (convivialité, respect, amitié..) car l'image donnée par les supporters contribue à l'image toute entière du rugby.

Gérard Risacher
*Président de la Fédération Française
des Supporters de Rugby*





Rencontre avec ...

Rencontre avec ...

Baptiste Serin

Joueur de l'Union Bordeaux-Bègles et du XV de France

Quelle est votre définition d'un bon supporter ?

Pour moi, un bon supporter est une personne passionnée, présente derrière son équipe dans la victoire mais aussi dans la défaite. C'est quelqu'un qui vibre pour les émotions que son équipe peut lui transmettre, et qui lui rend en retour en donnant de la voix. Pour nous joueurs, c'est très important de se sentir soutenu, et c'est souvent par les bruits et les chants que cela se traduit.

Quel est votre meilleur souvenir ?

Mon meilleur souvenir est sans hésitation le dernier Angleterre/France à Twickenham. Jouer dans ce temple mythique est déjà quelque chose d'énorme, mais quand j'ai entendu la Marseillaise retentir dans les travées de ce fief du rugby anglais, cela a rajouté de la magie à ce moment inoubliable !

Franck Azéma

Directeur Sportif de l'ASM Clermont Auvergne

Quelle est votre définition d'un bon supporter ?

Nous sommes privilégiés à Clermont, car nous avons un public très franchement extraordinaire, qui incarne tout ce que doit être un supporter pour moi. Ils sont heureux avec nous mais souffrent également avec nous, ils partagent nos sentiments. Ils sont toujours derrière nous, nous suivent où que ce soit, en France comme à l'étranger, et partout, c'est touchant de voir et de sentir cette marée bleue et jaune qui nous soutient.

Quel est votre meilleur souvenir ?

Je me souviens d'un déplacement aux Saracens pour un quart de finale de Coupe d'Europe, et, à l'arrivée du bus, c'était jaune et bleu partout ; on se croyait à la maison... Mais chaque match à la maison participe à créer des moments forts. Chaque arrivée au stade, chaque entrée sur la pelouse du Michelin conforte ta fierté d'appartenir à ce club.

Rencontre avec ...



Paul Goze

Président de la Ligue Nationale de Rugby

Quelle est votre définition d'un bon supporter ?

Un supporter est avant tout quelqu'un de fervent, fidèle à son club dans la victoire mais aussi dans la défaite. C'est ensuite quelqu'un de respectueux, de l'arbitre bien sûr, mais également de l'adversaire... Je dirais que c'est quelqu'un qui est pour son club, pas contre l'adversaire !

Quel est votre meilleur souvenir ?

Il y a toujours eu à Perpignan un public très fervent, et j'ai beaucoup de souvenirs forts, mais si je devais en mettre un en avant, je parlerais de notre retour après la finale perdue de 1977 (12-4). Il y avait des milliers de personnes qui nous attendaient à l'aéroport, plus qu'après le titre de 2009. En 2009, toute la ville était en liesse, mais ce soutien de 77, malgré la défaite, a réellement été quelque chose de marquant.

Rencontre avec ...



Romain Poite

Arbitre professionnel et international

Quelle est votre définition d'un bon supporter ?

De bons supporters sont des personnes qui vivent passionnément pour leur équipe et qui mettent une ambiance bouillonnante dans les stades. Paradoxalement, nous, arbitres, n'avons pas véritablement de supporters, mais nous aimons évoluer dans de telles atmosphères. C'est plaisant, stimulant d'arbitrer quand on ressent de la passion et de l'engouement dans les enceintes !

Quel est votre meilleur souvenir ?

Nous avons la chance en TOP 14 de pouvoir avoir de très beaux publics, offrant des ambiances superbes chaque week-end. Donc il y a beaucoup de bons moments qui me reviennent. Pourtant, mon meilleur souvenir, je l'ai vécu à l'étranger, lors d'un match des VI Nations que j'arbitrai au Pays de Galles. Ce stade du Millenium de Cardiff, le toit fermé, porté par la ferveur des chœurs gallois... c'est monumental !





Retrouvez le TOP 14 et la PRO D2 sur la LNR Rugby App !

Tous les matchs en direct, les statistiques en live, des vidéos inédites...



Rejoignez la communauté rugby sur nos réseaux sociaux !



DEMI-FINALES
TOP 14 RUGBY

MARSEILLE

VEN. 26 ET SAM. 27 MAI 2017



BILLETTERIE SUR LNR.FR



Orange
Vélodrome



CANAL+





TOP 14



PRO D2



TOP 14



PRO D2



Fédération Française
des Supporters
de Rugby



Découvrez
collectionlecode.fr



Le c.o.d.e.
du supporter



Le supportérisme
sur le site du
Ministère chargé des
sports

Ils soutiennent Le c.o.d.e. du supporter !



RACING 92
LE CLUB DES HAUTS-DE-SEINE



BIARRITZ
OLYMPIQUE PAYS BASQUE



Les 10 JE *by*

10 RÉFLEXES SIMPLES

Le
c.o.d.e.
du supporter

1

JE
m'informe

sur l'accès, la sécurité,
les animations, les lois en
vigueur, les règles
du jeu.

2

JE
respecte

les équipes, les adversaires,
les arbitres, les éducateurs,
les dirigeants.

3

JE
me renseigne

après d'un club de supporter,
pour monter une association,
pour pratiquer une activité.

4

JE
profite

du spectacle,
de l'ambiance,
du jeu.

5

JE
vibre

seul ou à plusieurs, au
gré des actions.

6

JE
participe

en chantant,
en encourageant,
en étant là tout
simplement.

7

JE
soutiens

mon équipe, mon sportif
dans les instants plus
difficiles.

8

JE
supporte

mon équipe, mes enfants,
ma femme, mon mari,
mon patron !

9

JE
partage

mes sensations,
mes expériences,
ma passion, les
valeurs citoyennes.

10

J'
adhère

à l'esprit du c.o.d.e. !

www.collectionlecode.fr